



# PASSONS DES PROMESSES AUX ACTES !

Depuis trop longtemps, la question d'intégrer un 13<sup>ème</sup> mois dans notre convention collective revient sur la table comme un mirage. Entre engagements non tenus des organisations patronales, mise en place avortée via la G.A.R, refus du patronat de négocier faute de mandats... la mascarade a assez duré !

**Il est temps que notre revendication de mise en place d'un 13<sup>ème</sup> mois devienne une réalité. Et pour ça, nous devons toutes et tous nous mobiliser !**

Le 13<sup>ème</sup> mois ne tombe pas du ciel. Il existe depuis 1920 dans certaines entreprises, il renforce le pouvoir d'achat des salarié-e-s, il améliore d'autant notre rémunération annuelle et participe au financement de notre protection sociale et de nos retraites.



C'est bien plus qu'une prime, c'est un véritable 13<sup>ème</sup> salaire et cela est d'autant plus important et urgent de l'obtenir dans le contexte d'inflation que nous subissons et qui impacte directement notre pouvoir d'achat. De plus, l'augmentation que cela générerait permettra de rendre plus attractifs nos métiers qui souffrent d'une pénurie de main d'oeuvre au regard des conditions de travail de nos métiers et de la pénibilité qui en découlent.

Les NAO 2025 (*Négociations Annuelles Obligatoires*) lors des CPPNI (*Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation*) ont débuté le 9 septembre 2025 pour la Convention Collective Nationale du TRM (*Transports Routiers Marchandises*). La CGT exige que les représentants patronaux viennent avec un mandat clair de leurs adhérents pour négocier le 13<sup>ème</sup> mois.

Le patronat doit cesser son discours larmoyant sur les difficultés qu'il rencontre à recruter, sur la pénurie de personnel alors même que ce sont eux qui mettent nos salaires au plus bas, empêchent d'avoir de véritable déroulement de carrière, aggravent nos conditions de travail !



**ASSEZ D'EXCUSES, PLACE AUX ACTES !  
UN ENJEU D'ATTRACTIVITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE !**



## Pour redonner de l'attractivité à nos métiers, la CGT revendique



Une augmentation **salariale générale** significative,



Un **salaire minimum** d'embauche à 2.000 €,



La mise en place d'un **13<sup>ème</sup> mois**,



L'augmentation de la part de cotisations à la charge de l'employeur en matière de **frais de santé**,



L'augmentation des **majorations ancienneté** au travers de paliers supplémentaires,



L'augmentation de la **majoration des heures de nuit**, ainsi que des repos compensateurs associés au travers de paliers supplémentaires,



La suppression des **jours de carence** maladie,



La prise en charge de jours pour événements familiaux / administratifs,



Des dispositifs de « **fin de carrière** » par départ anticipé pour tous les métiers pénibles...

Les entreprises ne peuvent pas se plaindre de pénurie de personnel, de manque d'attractivité et, dans même temps, refuser d'améliorer les dispositions de notre convention collective.

Pour nous, la priorité est l'instauration d'un 13<sup>ème</sup> mois, se serait là une avancée significative qui incarne une plus juste rémunération de notre travail.

### COMME TOUJOURS, SANS VOUS, RIEN NE SERA POSSIBLE !

La « simple » demande des organisations syndicales représentant les salarié-e-s du transport d'une négociation sur le 13<sup>ème</sup> mois ne suffira pas si elle n'est pas appuyée par la mobilisation des travailleurs et travailleuses de notre secteur.

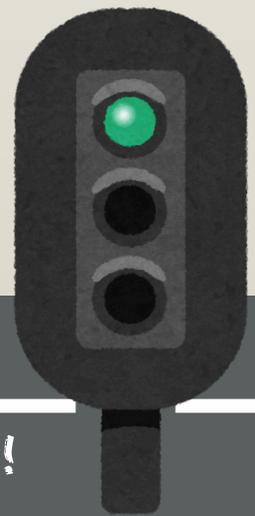
Pour cela, la CGT vous invite



À vous tenir prêts à vous mobiliser et s'il le faut par la grève !



À vous syndiquer, car c'est en étant nombreux et nombreuses que nous serons forts !



2025 : FAISONS -EN L'ANNÉE DU 13 ÈME MOIS

DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES !